

ATTESTATION EMPLOYEUR DESTINÉE À France Travail

À remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.).

ATTENTION, cette attestation doit être transmise par le salarié à France Travail :
- s'il s'inscrit comme demandeur d'emploi et qu'au terme de son inscription l'attestation employeur lui est demandée (le salarié effectuera sa demande sur le site internet de France Travail : www.francetravail.fr);
- s'il est déjà inscrit, dans les 72 h de sa délivrance.

Unédic

Attestation éditée automatiquement par France Travail le 09/07/2024 16:46 N° d'ordre 1718001438

Logiciel utilisé : AE WEB RG

1. l'employeur

Téléphone : 0 5 4 5 2 0 6 1 6 0

Nom et adresse :

COMMUNE D AUSSAC

Statut juridique :

N° SIRET : 2 1 1 6 0 0 2 4 2 0 0 0 1 3 16560 AUSSAC VADALLE

Nombre total de salariés dans l'entreprise au 31.12 écoulé :

Code APE/NAF : 8 4 1 1 Z

Nombre total de salariés dans l'établissement au 31.12 écoulé :

Ne rien inscrire dans ce cadre

EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC (Art. L. 5424-1 du C. du T.).

Employeur en auto assurance

Employeur ayant conclu une convention de gestion

Adhésion au régime particulier pour les apprentis du secteur public

N° de la convention de gestion :

Code d'affectation :

N° interne employeur public :

Employeur ayant adhéré à titre révocable

Employeur ayant adhéré à titre irrévocabile

Date d'adhésion : 0 1 0 1 1 9 9 9

Statut du salarié :

stagiaire

titulaire

non titulaire

2. le salarié

Mme M

Nom de famille (nom de naissance) : PEQUEUR

Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) :

Prénom (s) : Bénédicte

Adresse : 15 rue du Prieuré

Code postal : 1 6 5 6 0

Commune : AUSSAC VADALLE

NIR (n° de Sécurité sociale) : 2 9 0 0 2 1 6 3 7 4 0 2 6

Date de naissance : 0 6 0 2 1 9 9 0

Lieu de naissance : Soyaux

Ressortissant : français UE EEE Suisse hors UE et EEE

Niveau de qualification : Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 0 6 Statut cadre ou assimilé : oui non

2900216374026 PEQUEUR Bénédicte

3. régimes de retraite complémentaire du salarié

Cochez la ou les cases concernées

Régime AGIRC-ARRCO CRPN Autres (précisez) :

IRCANTEC CNBF

■ En cas d'affiliation à un régime spécial de sécurité sociale, indiquez la caisse (maladie ou vieillesse) :

Régime général

■ Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ? oui non

4. emploi

■ Durée d'emploi salarié du 0 4 0 9 2 0 2 3 au 0 7 0 7 2 0 2 4

■ Date de fin initiale du CDD (à préciser obligatoirement si la date de rupture du contrat est antérieure à la date fixée initialement) 0 7 0 7 2 0 2 4

■ Dernier emploi tenu : adjoint technique territorial Dernier lieu de travail (pays) : Dépt. 1 6

■ Ancienneté dans l'entreprise : moins d'1 an entre 1 an et moins de 2 ans au moins 2 ans

■ Date d'engagement de la procédure de licenciement ou de notification de la démission ou de signature de la convention de rupture conventionnelle :

■ Préavis : effectué du au

non effectué payé du au

non payé du au

(motif) :

■ Catégorie d'emploi particulier :

travailleur à domicile employé de maison assistant(e) maternel(le), garde d'enfant

autre (préciser)

■ Horaire de travail : (en heures)

- salariée au forfait oui non Précisez : convention de forfait en heures convention de forfait en jours

hebdomadaire mensuel annuel

- dans l'entreprise suite à un accord, une convention collective : ou 51.36 ou

- du salarié : ou 51.36 ou

- motif en cas de différence : travail à temps partiel

- autre motif (précisez) :

2900216374026 PEQUEUR Bénédicte

4. emploi

Nature du contrat : contrat à durée indéterminée contrat à durée déterminée

Contrat de type particulier : apprentissage professionnalisation CUI-CIE CUI-CAE

contrat d'engagement éducatif

emploi d'avenir

autre (*précisez*) :

Périodes de suspension du contrat de travail ni rémunérées ni indemnisées :

Congé sabatique du au

Congé sans solde et assimilé du au

Période de disponibilité des trois fonctions publiques du au

Autre période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée
(désertion dans les armées, suspension pour motif sanitaire...) du au

Périodes d'absence du salarié au cours des 25 derniers mois de salaire ou 37 derniers mois si le salarié a 53 ans et plus au moment de la fin de contrat :

Arrêt maladie du 1 3 1 0 2 0 2 3 au 1 6 1 0 2 0 2 3

du 1 0 1 0 2 0 2 3 au 1 2 1 0 2 0 2 3

du au

du au

du au

Congé maternité du au

Congé paternité du au

Congé d'adoption du au

Congés payés pris et financés par une caisse professionnelle du au

Périodes d'activité partielle ou activité partielle de longue durée :

du au

du au

du au

du au

4. emploi

du au

du au

du au

Autre(s) motif(s) (précisez le motif, à partir de la liste des motifs réglementaires d'absence du salarié)

du au

du au

du au

- Statut particulier : gérant administrateur/PDG/DG membre/Pdt du Directoire
 membre du Cons. de surveillance pdt d'une association membre d'un GIE associé/actionnaire
 autre (précisez) :

5. motif de la rupture du contrat de travail

- | | |
|--|---|
| licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire | départ à la retraite à l'initiative du salarié |
| licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement | rupture conventionnelle |
| licenciement pour motif économique | prise d'acte de la rupture de contrat de travail |
| licenciement pour motif économique suite au refus d'un contrat de sécurisation professionnelle | démission |
| licenciement pour fin de chantier ou d'opération | fin de contrat d'apprentissage |
| licenciement pour autre motif,
(précisez) : | rupture pour force majeure ou fait du prince |
| autre rupture pour raison économique
(Art. L. 1233-3 dernier alinéa du C. du T.) | rupture d'un commun accord d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage |
| <input checked="" type="checkbox"/> fin de contrat à durée déterminée
ou fin d'accueil occasionnel | rupture anticipée du CDD pour faute grave |
| refus de CDI ¹ | rupture conventionnelle collective |
| fin de mission d'intérim | rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité |
| rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail | rupture dans le cadre d'un accord de performance collective |
| fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur | licenciement du collaborateur parlementaire
(Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017) |
| fin de période d'essai à l'initiative du salarié | démission avec versement d'une indemnité de départ volontaire (fonction publique) |
| rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur | rupture conventionnelle (fonction publique) |
| rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié | autre motif :
(précisez le motif, à choisir parmi la liste des motifs de fins de contrat dans la notice) |
| mise à la retraite par l'employeur | |

¹ Si au terme du CDD ou du contrat de mission intérimaire, vous avez proposé un CDI qui a été refusé, cochez la case "refus de CDI"

2900216374026 PEQUEUR Bénédicte

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

Période de paie du 1	Date de paiement au	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours)	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage
2	3	4	5	
04/09/2023	30/09/2023	29/09/2023	51.36 heure(s)	627.90
01/10/2023	31/10/2023	29/10/2023	89.57 heure(s)	1055.97
01/11/2023	30/11/2023	29/11/2023	73.07 heure(s)	885.04
01/12/2023	31/12/2023	28/12/2023	72.99 heure(s)	917.10
01/01/2024	31/01/2024	28/01/2024	59.32 heure(s)	733.29
01/02/2024	29/02/2024	28/02/2024	65.9 heure(s)	812.02
01/03/2024	31/03/2024	28/03/2024	59.74 heure(s)	739.18
01/04/2024	30/04/2024	28/04/2024	67.32 heure(s)	1047.94
01/05/2024	31/05/2024	28/05/2024	61.65 heure(s)	761.57
01/06/2024	30/06/2024	28/06/2024	59.4 heure(s)	734.87
01/07/2024	07/07/2024	28/07/2024	18.65 heure(s)	1082.60

2900216374026 PEQUEUR Bénédicte

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

Période de paie du 1	Date de paiement au 2	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés 4	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage 5

6.2 primes et indemnités

ATTENTION : les indemnités liées à la rupture du contrat de travail doivent figurer dans la rubrique 6.3.

N'indiquez que les primes versées au cours des 25 ou 37 derniers mois.

Intitulé de la prime (13 ^e mois, rachat de compte épargne-temps, prime de vacances, prime exceptionnelle liée à l'activité...)	Date de paiement	Montant servant aux calculs des droits de l'assurance chômage

2900216374026 PEQUEUR Bénédicte

6.3 sommes versées à l'occasion de la rupture (solde de tout compte)

Indemnité compensatrice de congés payés

Montant :

L'indemnité est-elle due par une caisse professionnelle ? oui non

Si oui, précisez laquelle :

et précisez le nombre de jours ouvrables :

Total des sommes ou indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture : 854.32

■ Montant correspondant aux indemnités légales (voir notice) : 854.32
dont indemnités :

légale de licenciement
(Art. L. 1234-9 du C. du T.)

minimale de rupture conventionnelle
(Art. L. 1237-13 du C. du T.)
Montant correspondant à celui de l'indemnité
légale de licenciement

de fin de contrat à durée déterminée 854.32

de fin de mission

de départ à la retraite

spéciale de licenciement

spécifique de licenciement
(Art. L. 1235-15 du C. du T.)

due aux journalistes

légale de clientèle

légale due au personnel navigant de l'aviation civile

versée à l'apprenti en application de l'article L. 6225-5 al.2 du C. du T.

compensatrice de compte épargne temps (CET)

due en raison d'un sinistre

autres indemnités légales

■ Montant correspondant aux indemnités conventionnelles (convention collective) :

■ Montant correspondant aux indemnités transactionnelles (transaction) :

Une transaction est-elle en cours ? oui* non

* Si d'autres sommes sont versées après l'établissement de cette attestation, vous devez les déclarer à France Travail.

2900216374026 PEQUEUR Bénédicte

7. authentification par l'employeur

Je soussigné(e), (nom) : LIOT

(prénom) : Gérard

agissant en qualité de :

- chef d'entreprise directeur comptable mandataire liquidateur gérant
 responsable RH administrateur judiciaire autre (précisez) : _____ Maire

certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui est, je le rappelle, le suivant : Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel

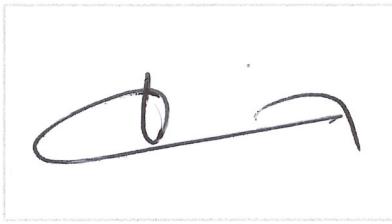
En cas de rupture conventionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus d'homologation de la convention de la part de la DREETS ou, le cas échéant, de refus de l'inspection du travail.

À Aussac-Vadalle

le : 0 9 0 7 2 0 2 4

Signature

Cachet de l'entreprise



Personne à joindre concernant cette attestation :

CROIZARD Céline

Email : _____

Téléphone : 0 5 4 5 2 0 6 1 6 0



**POUR S'INSCRIRE OU SE RÉINSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI,
LE SALARIÉ EFFECTUE SA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR INTERNET**

www.francetravail.fr - m'inscrire / me réinscrire.

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude des droits des salariés à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé concernant le salarié, dénommé DUDE. Elles sont communiquées à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à son reclassement. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et aux articles 15 et 16 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès de France Travail. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.